

L'hon. M. POWER: Il est assez difficile de répondre à cette question. Je ne saurais dire s'il y a amélioration, mais nous avons intenté certaines poursuites avec grand succès l'an dernier. Il y avait cinq Japonais, ou plutôt une combine comprenant cinq Japonais,—elle comptait également deux Canadiens, je crois—qui avait fait entrer beaucoup de narcotiques en contrebande au Canada. Ils furent pris, et un certain nombre d'entre eux furent condamnés à la prison. On me dit que le prix des drogues illicites en Colombie-Britannique est plus élevé aujourd'hui qu'il l'a été jusqu'à présent. Ceci démontre que nos efforts en vue de restreindre ce trafic donnent des résultats.

(Le crédit est adopté.)

Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,000 au Bureau international de la santé publique, \$162,065.

L'hon. M. STIRLING: Je constate une légère augmentation ici. Le ministre pourrait-il nous dire si la question de la lèpre relève entièrement de son ministère ou s'il travaille en collaboration avec les provinces des côtes?

L'hon. M. POWER: Cette question relève entièrement du ministère, en vertu de la loi de la lèpre. Mon honorable ami sait sans doute qu'il y a deux stations. Je crois savoir qu'il y a trois malades à Bentick et quelques-uns à Tracadie.

M. BARBER: Combien y a-t-il de lépreux?

L'hon. M. POWER: Il y en a trois à Bentick sur la côte du Pacifique, et sept à Tracadie, sur la côte de l'Atlantique.

(Le crédit est adopté.)

Laboratoire d'hygiène, \$70,610.

M. BARBER: Où le laboratoire est-il situé?

L'hon. M. POWER: Ici, à Ottawa.

(Le crédit est adopté.)

Inspection médicale des immigrants, \$111,160.

M. HEAPS: Combien de médecins-examineurs avons-nous, à l'heure actuelle, au service de l'immigration? Où sont-ils postés, et combien d'immigrants qui sont venus en ce pays l'an dernier a-t-on examiné?

L'hon. M. POWER: Nous en avons un à Anvers, un à Hambourg, un à Paris, et deux à Londres, et nous avons aussi recours aux médecins de la liste en Grande-Bretagne. Il y a douze de ces médecins inspecteurs au Canada.

M. HEAPS: Ces médecins ont examiné combien d'immigrants qui sont venus au Canada l'an dernier?

L'hon. M. POWER: Je ferai remarquer à mon honorable ami que leur travail ne com-

prend pas seulement l'examen des immigrants. Les médecins aux ports canadiens doivent aussi examiner les navires en général; tous les passagers doivent subir une forme quelconque d'examen. Je n'entends pas par là qu'ils subissent un examen médical rigoureux, mais ils doivent au moins se soumettre à un examen médical superficiel. Le nombre d'immigrants qui ont subi un examen médical, y compris ceux qui ont été examinés dans les Iles Britanniques, à Paris, Anvers, Rotterdam, Hambourg, Brême et Gydnia, est le suivant: 1933-1934, 5,814; 1934-1935, 5,765; 1935-1936, 5,775; 1936-1937, 6,407. On en a examiné à peu près le même nombre lors de leur arrivée aux ports canadiens, à savoir, 5,278 en 1933-1934; 5,323 en 1934-1935; 4,972 en 1935-1936; et 6,072 en 1936-1937. Un certain nombre ont été classés comme ne pouvant pas entrer au pays: ce nombre était de 305 en 1936-1937, et aux ports canadiens, de 41. Nous en avons refusé 162.

L'hon. M. STIRLING: A-t-on interdit l'entrée à leur arrivée dans des ports canadiens, à des immigrants qui avaient subi un examen médical outre-Atlantique?

L'hon. M. POWER: D'après les renseignements que je possède, il en a été ainsi dans 41 cas.

L'hon. M. STIRLING: Comment cela peut-il se produire?

L'hon. M. POWER: Cela est arrivé très souvent dans le passé. Je sais qu'il y a eu beaucoup de discussion au Canada, sur le fait de savoir pourquoi des examens médicaux devraient être effectués tant en Europe qu'au Canada, mais, très fréquemment des gens que nos médecins outre-mer avaient jugés acceptables furent refusés par nos médecins au Canada. Je ne sais au juste pour quelle raison. Il y a eu dans certains cas, me dit-on, supposition de personnes. De sorte que nous devons maintenant comparer la photographie sur le passe-port et la personne qu'elle est censée représenter. Nos fonctionnaires doivent s'assurer qu'il y a quelque ressemblance, bien que ce soit très difficile, ainsi que le sait très bien l'honorable député.

L'hon. M. STIRLING: Les ressortissants du Japon sont-ils examinés avant de quitter leur pays?

L'hon. M. POWER: Je ne sais pas un seul cas où nous soyons occupés de l'examen. Je ne crois pas que l'on nous ait jamais demandé de le faire.

L'hon. M. STIRLING: Alors, pour ce qui est de leur examen à Vancouver ou à Victoria?